Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 11 décembre 2025, à compter de 13 h 35, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
M. le maire Steven Blaney, Lévis, vice-président du comité exécutif
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
M. le conseiller Olivier Biron, Lévis
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
Mme la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, Québec
M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
M. le conseiller Gabriel Dusablon, Québec
M. le conseiller Yannick Fauteux, Québec
M. le préfet Jean Lapointe, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Raphaël Lebailly, Québec
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
M. le conseiller Daniel Saindon, Lévis
Mme la conseillère Mélanie Sicotte, Lévis
Mme la conseillère Anne-Marie Tremblay, Lévis
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº C-2025-104

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Jean Lapointe, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie 1a

Résolution nº C-2025-105

Sur proposition de M. Steven Blaney, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie 1a du budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) relative au budget de fonctionnement, lequel s'élève à 5 951 560 $, dont 4 706 560 $ sont à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie 1b

Résolution nº C-2025-106

Sur proposition de Mme Mélissa Coulombe-Leduc, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie 1b du budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) relative au financement des projets d'intérêt métropolitain, pour un montant de 517 500 $ à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec. Réaffecter au budget de l'année suivante (2026) tout excédent des projets d'intérêt métropolitain de l'année en cours (2025).

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie II

Résolution nº C-2025-107

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie II du budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) relative aux activités associées au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec – Rive Nord et à l'Entente Paysages Capitale-Nationale, pour un montant de 497 753 $, à la charge des municipalités de la rive nord sur le territoire de la CMQuébec. Réaffecter à la Partie II du budget 2026, le surplus de la Partie II de l'année financière 2025.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie III

Résolution nº C-2025-108

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie III du budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) pour le paiement des emprunts contractés par la CMQuébec en vue de soutenir les projets de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le budget pour ce fonds métropolitain s'élève à 573 328 $ en 2026 et il est à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2026 – Affectation de surplus financiers

Résolution nº C-2025-109

Sur proposition de M. Yannick Fauteux, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 350 000 $, à partir des surplus cumulés non affectés inscrits aux états financiers 2024, au financement de la Partie 1a du budget général 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec.
- D'affecter un montant de 250 000 $ pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la Trame verte et bleue (TVB), provenant des intérêts générés sur la subvention de 10 000 000 $ accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le déploiement de la phase 2 de la TVB et inscrits aux états financiers 2024, au financement de la Partie 1a du budget général 2026.
- D'affecter un montant de 150 000 $ pour soutenir l'élaboration de la Feuille de route de la transition climatique métropolitaine, provenant des surplus affectés à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques inscrits aux états financiers 2024, au financement de la Partie 1a du budget général 2026.
- D'affecter un montant de 60 000 $ pour soutenir des actions visant à informer, sensibiliser et éduquer différents publics cibles en matière d'environnement, provenant des surplus affectés et non utilisés du Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 inscrits aux états financiers 2024, au financement de la Partie 1a du budget général 2026.
- D'affecter un montant de 300 000 $ pour soutenir la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), incluant le maintien de deux ressources dont le financement dépend actuellement de ce surplus, provenant des surplus affectés pour la mise en œuvre du PMGMR inscrits aux états financiers 2024, au financement de la Partie II du budget général 2026.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution nº C-2025-110

Sur proposition de M. Raphaël Lebailly, appuyée par Mme Mélissa Coulombe-Leduc, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40

Adoptée

Les résolutions nos C-2025-104 à C-2025-110 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE